

INFOS UTILES :

Mairie

24380 GRUN-BORDAS

☎ 05.53.54.78.25.

☎ 05.53.03.49.01

communegrunbordas@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi :

14 h - 18 h

Jeudi :

9 h à 12 h

14 h - 17 h 30

Permanence des élus :

Le Maire :

Mercredi 14 h – 18 h

Jeudi 14 h - 17 h 30

et sur rendez-vous

Première adjointe :

Mercredi 16 h 30 – 18 h

☞

C.I.A.S Vergt :

Aide à la personne

Route de Salon

Tél. : 05.53.54.76.70

☞

Déchèterie BREUILH (24380)

05.53.46.35.39

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h et

de 14 h à 18 h

☞

Communauté de communes Pays

Vernois

et Terroir de la Truffe

Tél: 05 53 54 35 95

Télécopie: 05 53 54 37 23

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au mardi

et du jeudi au vendredi

de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00.

Le mercredi de 8h30 à 12h00.

Dossier :

Les services à la personne

Le Mot du Maire :



Chers habitants de Grun-Bordas,

Elles, ils sillonnent nos routes pour aller dans les foyers et leurs nombreux services ne sont connus que par des sigles compliqués. Le Conseil Municipal a voulu accorder une place importante dans ce bulletin, aux services à la personne qui sont proposés à la population. La mairie joue souvent le rôle de relai et d'information entre les personnes qui expriment un besoin et cette offre.

On parle aussi de solidarité à leur propos. Bien sûr, rien ne remplace l'aide entre les générations et le coup de main entre voisins mais malheureusement ces services viennent combler des manques.

Gilles MOTARD



Agenda de la commune :

8 mai : Cérémonie au Monument aux morts à 11 h 30
suivie d'un apéritif offert par la commune.

ASPPI 24,

vingt ans de services à nos communes vernoises par des personnes en difficultés.

« Accompagnement Social et Professionnel Pour l'Insertion en Dordogne », la mission de cette association répond aux besoins de son public par des missions d'intérêt général.

Les sentiers de randonnée de chaque commune, s'ils sont maintenant reconnus comme indispensables représentent une charge pour leur entretien. ASPPI réalise ce

travail à peu de frais en respectant l'environnement.

La déchetterie de Vergt voit passer de nombreux matériaux qui, s'ils ne sont pas triés iront encombrer les centres d'enfouissement de déchets tout-venants. ASPPI contribue au tri pour un meilleur recyclage.

Les lavoirs et autres petits patrimoines peuvent avoir une nouvelle vie grâce à des restaurations soignées par les équipes d'ASPPI.

Par ces actions, cette nouvelle solidarité est bien implantée.

LES AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour les propriétaires occupants ou bailleurs, il existe différents dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat. L'interlocuteur privilégié est le PACT Dordogne.



Il intervient sur plusieurs programmes d'aides appliqués à différents territoires qu'ils soient urbains, avec par exemple : l'OPAH RU (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain) de la ville de Périgueux qui doit permettre la réhabilitation de 860 logements sur 5 ans ; ou ruraux comme le Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays de l'Isle en Périgord.

Ce PIG concerne directement notre territoire puisqu'il est engagé sur 53 communes depuis Juillet 2013 et pour 3 ans. Il devrait permettre la réhabilitation de 272 logements favorisant le travail des entreprises locales, et permettant la mobilisation d'environ 1,2 millions d'euros de subvention, tous financeurs confondus.

Concrètement, la collectivité prend en charge le montage administratif du dossier et conseille le propriétaire. Au-delà des aides traditionnelles de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), et des caisses de retraites, les collectivités

peuvent abonder les programmes de réhabilitations des propriétaires occupants ou bailleurs.

Les principales actions prises en charges sont :

- les travaux d'adaptation liés aux économies d'énergie pour un gain énergétique d'au moins 25%, l'aide financière pourraient s'élever de 35 à 50% du montant des travaux (plafonnés à 20 000€ HT)
- les travaux de rénovation d'un logement de plus de 15 ans, sous conditions de ressources, le montant de l'aide financière peut atteindre de 20 à 50% du montant des travaux (plafonnés de 20 000 à 50 000€ HT)
- les travaux d'accessibilité répondant aux situations de handicap et de vieillissement, l'aide financière peut ainsi atteindre 35 à 50% du montant des travaux (plafonnés à 20 000€ HT) auxquels peuvent s'ajouter des aides spécifiques.

Le PACT Dordogne organise des permanences afin d'apporter une réponse adaptée à chaque projet.

A Vergt, le PACT se tient à votre disposition, tous les 1^{er} vendredi de chaque mois, à la mairie, de 09h30 à 12h00.

ATTENTION : en raison du vendredi 1^{er} mai, la permanence est avancée au 30 avril.

LE CENTRE MEDICO SOCIAL

Le **CENTRE MEDICO-SOCIAL** est un lieu et un service du Conseil Départemental qui regroupe des professionnels sociaux et médicaux qui sont à l'écoute et proposent à titre gratuit un accueil adapté pour tous les publics.

Sa mission est :

- un soutien social pour faire face aux difficultés
- des informations, des conseils, une orientation dans les domaines administratifs, financiers, juridiques.

Il couvre le secteur des cantons de VERGT et VILLAMBLARD. Il est situé actuellement dans **le presbytère, à Vergt.**

Il regroupe des professionnels de plusieurs métiers :

Deux Assistantes sociales,
Un référent insertion pour le RSA (Revenu de Solidarité Active)
Un Pédiatre,
Une Puéricultrice

Cette équipe propose un accueil gratuit et adapté à chaque situation :

➤ Un service social :

- de protection de l'enfance,
- pour faire face à des difficultés quotidiennes : par exemple, problèmes de communication avec un enfant, factures à payer, difficulté face au logement ...
- de lutte contre l'exclusion

➤ Un service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) :

-qui propose une consultation par mois avec un pédiatre et une puéricultrice pour assurer le suivi de l'enfant. La puéricultrice peut également se rendre à domicile. Téléphoner au CMS pour rendez-vous.

➤ Un service Insertion : en charge du RSA (Revenu de Solidarité Active)

**Ouvert du lundi au vendredi
9 h-12 h et de 14 h-17 h
sur rendez-vous
Tél : 05.53.02.06.40**



Accueil des jeunes enfants (0 à 3 ans)

Sur notre Communauté de Communes, voire au sein-même de notre village, beaucoup de parents sont amenés à faire garder leurs enfants jusqu'à leur entrée à l'école.

Deux solutions s'offrent à nous : la crèche de BEAUREGARD ET BASSAC, et les assistantes maternelles, dispatchées un peu partout dans nos communes et rassemblées autour du **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.) DE VERGT**.

La **CRECHE** de BEAUREGARD ET BASSAC, « LES CANAILLOUX », placée dans l'enceinte du bâtiment école/mairie de cette même commune, accueille nos petits de 0 à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Ne disposant que de 16 places, pensez à faire vos démarches relativement tôt. **Tel. Contact : 05.53.82.91.38**

Les « **nounous** » sont, elles, regroupées et rattachées au **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ROUL'DOUDOU** dont le siège est basé à Saint-Astier.

Toutes les informations nécessaires aux parents ou aux assistantes maternelles seront renseignées par Natacha ELBAZ, responsable du R.A.M.

Elle assure une permanence tous les mardis après-midi de 13h à 16h30 au R.A.M. de Vergt, en face des pompiers.

Les « **nounous** » le souhaitant peuvent également se retrouver les mardis matins de 9h30 à 11h30, permettant aux enfants de se rencontrer, de jouer ensemble et de se sociabiliser avant le grand bain de l'école.

Tel. Contact: 05.53.02.42.84 / 06.77.74.91.73

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CIAS est le service social de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, créé le 13 mai 2009. Chaque commune du canton sera représentée par 2 délégués.

Sa vocation est de mettre à disposition pour toute personne qui en fera la demande sans condition d'âge, de santé ou de ressources des intervenant(e)s à domicile, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Démarche qualité

Largement impliqué dans la démarche qualité formulée dans la loi du 2 janvier 2002, le CIAS s'engage :

1. à respecter la liberté de choix du client :
 - dans sa vie privée ;
 - dans son mode de vie ;
 - au niveau de ses besoins.

2. A développer une écoute attentionnée pour mieux adapter les services aux besoins du client.

3. A assurer la continuité de service.

4. A proposer du personnel formé et qualifié.

5. A assurer un suivi de la prestation par des visites de l'encadrement.

SERVICES PROPOSES

(7 jours/7, 24 heures/24)

Le CIAS propose les prestations suivantes : ménage, entretien du linge, repassage, courses, aide administrative, préparation des repas, aide à la prise des repas, aide au lever et au coucher, aide à la toilette et à l'habillage, aide à la promenade, garde de nuit, garde d'enfants de 3 ans et plus, petits travaux de jardinage et de bricolage.

En collaboration avec la Maison de Retraite de VERGT, le CIAS propose également la livraison de repas à domicile.

Coût des prestations

Il est déterminé à partir d'un tarif, et varie en fonction d'une éventuelle prise en charge, partielle ou totale. Une réduction fiscale de 50 % sur le montant restant à la charge du client est possible.

Devis gratuit et sans engagement.

Route de Salon, 24380 VERGT

Téléphone : 05 53 54 76 70

Télécopie : 05 53 08 82 66

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Le Médecin traitant établit une prescription médicale. Une évaluation des attentes et des besoins ainsi que la constitution d'un dossier administratif sont effectuées par l'Infirmière coordonnatrice, à domicile. Elle élabore un plan de soins qui tient compte des besoins et des capacités de la personne à prendre en charge, mais également des possibilités du service.

Le SSIAD réalise les soins auprès des patients de 7 h 30 à 18 h 30. Il n'intervient pas la nuit.

L'équipe spécialisée ALZHEIMER

Il s'agit de proposer après le diagnostic et durant la maladie une prise en soin spécifique, un bilan d'adaptation du logement et/ou un accompagnement à domicile du couple aidant-aidé, afin :

D'améliorer la qualité de vie du patient et donc de son entourage,

D'améliorer son sentiment de compétence et retrouver un certaine autonomie

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont entièrement financés par les crédits de l'Assurance Maladie, sous forme d'une dotation globale. L'allocation et le contrôle des financements dépendent, pour leur part, des Agences Régionales de Santé (ARS).

Service de Soins A Domicile

Place Charles Mangold

24380 Vergt

N° de Téléphone ; 05.53.08.57.92



La
C.L.E. (Compter, Lire, Ecrire)
Vergt anime son Espace de
Vie Sociale

La multiplication des activités (apprentissage des langues, du calcul, de l'informatique...), l'augmentation du nombre d'adhérents et l'expérience de 7 années de fonctionnement ont permis à l'association d'obtenir cette compétence reconnue par La Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté de Communes. Laetitia et Valérie vous informent sur la vie associative locale et vous accompagnent pour vos besoins sociaux, éducatifs ou culturels.

Nouveau : Ouverture de L'ESPACE DE VIE SOCIALE A VERGT

- information sur la vie associative locale
- orientation vers les services de proximité domaines éducatif, social, culturel...)
- soutien aux initiatives citoyennes, solidaires, socioculturelles ou de développement personnel

L'Espace de Vie Sociale est financé par La CAF et les collectivités territoriales, il est porté par L'association La CLE Vergt, qui propose notamment des cours de Français pour les étrangers, de l'apprentissage ou du réapprentissage des savoirs de base (lecture, écriture, calcul...) pour les adultes, de l'aide aux devoirs pour les enfants, des cours d'anglais, de portugais, et de l'initiation en informatique pour les adultes et en particulier les seniors.

tel 05 53 05 75 44



Les CP ont fait un jeu de piste. Dans chaque salle, ils avaient un indice. A partir de cet indice, ils devaient trouver l'œuvre correspondante : un tableau, une sculpture, un objet. Puis, ils complétaient sur leur carnet de croquis ce qui manquait sur le dessin.

Les nouvelles de l'école :

-La sortie au musée du Périgord le 2 février 2015 :



Les PS, MS et GS étaient avec une dame qui s'appelle Patricia. Avec elle, ils ont observé des objets africains : des armes, des statuettes, des masques, des bijoux...

Ensuite, ils ont réalisé un masque africain avec de l'argile, des bouts de bois, de la corde et des morceaux de tuyau.

La préparation du spectacle de fin d'année :

Tous les lundis, Dominique, une animatrice en musique, vient à l'école.

Avec elle, on découvre des instruments, on reproduit des rythmes, on apprend des chants et on commence à préparer un spectacle pour la fin de l'année sur le thème de l'Afrique.

Le spectacle aura lieu le samedi 27 juin à BEAUREGARD ET BASSAC.



**l'Association
des Parents
d'Élèves :**

L'A.P.E. de l'école de Grun-Bordas a organisé une chasse aux œufs dimanche 29 mars 2015 à l'Île aux Poneys de Bourrou.

Malgré un temps pluvieux 47 enfants et leurs parents ont participé à la recherche d'œufs dissimulés tout au long d'un sentier.

Après une heure de balade, une buvette était à disposition des familles. Les enfants ont reçu une pochette de gourmandises, un chocolat chaud et ont pu participer à un atelier pour décorer des œufs.

Les bénéficiaires de cette journée permettront de financer, en partie, la sortie de fin d'année des élèves de l'école de Grun Bordas



Conseil municipal du 16 mars 2015 :

Après discussion, le Conseil Municipal maintient le taux des taxes de 2014, il n'y aura donc pas d'augmentation pour 2015 :

Taxe d'habitation : 8.32 %
Taxe foncière bâti : 6.45 %
Taxe foncière non bâti : 21.02 %

ACTUALITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE

L'année 2014 aura été celle de la fusion des deux Communautés de Communes. De nombreux calages ont été nécessaires sans nuire au fonctionnement normal des services et sans contraindre le budget. Des actions lancées en 2014 verront le jour en 2015. On peut citer la gestion du personnel qui va permettre de proposer des formations collectives aux différents agents (exemple : les cantinières). L'acquisition de matériel de fauchage des bords de route devrait permettre aux différentes communes de réduire le budget consacré à ce secteur.

Enfin la communauté de communes permet de soutenir des projets qui dépassent la dimension communale : le maintien des écoles dans les communes, le développement économique, l'aide aux personnes en difficultés, l'accueil et le tourisme.

Les liens étroits entre l'école avec la municipalité,

Intégrée dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal depuis plus de vingt ans et gérée par la Communauté de Communes depuis près de 15 ans, l'école reçoit encore une participation budgétaire de Grun -Bordas.

La commune contribue largement aux services qui entourent l'école en collaboration étroite avec l'Association des Parents d'Elèves, les communes associées (St Mayme de Pereyrol et Bourrou) et le Conseil Départemental de la Dordogne. Ainsi sont assurés : un service de garderie, un transport scolaire avec des accompagnatrices sans compter la participation au Noël de l'école.

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES SUR LA COMMUNE :

1^{er} tour – dimanche 22 mars 2015 :

Inscrits : 162
Votants 91
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 3
Exprimés : 88

Liste :

CHANTEGREIL/JAUBERTIE : 13 voix
DUBOT / PALAZZI : 3 voix

GUY / LECOQUIC : 9 voix NARDOU / VEYSSIERE : 32 voix JAUDET / POULAIN : 31 voix

2^{ème} tour – dimanche 29 mars 2015 :

Inscrits : 162
Votants 86
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 1
Exprimés : 85

Liste :

GUY / LECOQUIC : 15 voix

NARDOU / VEYSSIERE : 47 voix

JAUDET / POULAIN : 23 voix

Info importante :

LA TUBERCULOSE BOVINE est une maladie transmise par une bactérie redoutée des agriculteurs qui sont tenus d'abattre la totalité de leur troupeau lorsqu'une de leur bête est dépistée positive. Les foyers d'infection sont de plus en plus nombreux en France.

Les enjeux

Le blaireau, comme d'autres animaux sauvages d'ailleurs, peut contracter la tuberculose bovine. Lorsque des animaux sauvages sont atteints, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage procède à l'abattage total des animaux considérés comme réservoir primaire.

Le blaireau peut transmettre la tuberculose bovine au bétail, le troupeau doit alors être intégralement abattu. Des tests sont régulièrement effectués sur les animaux et l'abattage est subventionné si les tests sont positifs. Au-delà de la perte du troupeau, le dépistage de la maladie parmi les troupeaux français pourrait faire perdre le statut de la France, pour l'instant jugée « indemne de tuberculose ».

Ainsi, afin de conserver cette mention avantageuse pour les exportations françaises, l'éradication de la maladie revêt une importance économique

Sources : France Nature Environnement, Le Figaro, Web Agri

Si vous trouvez des blaireaux morts sur la route ou ailleurs, ceux-ci ne doivent pas être touchés à main nue car plusieurs peuvent être porteurs de la maladie. <u>Appelez la Fédération de Chasse au 05.53.35.85.00</u> . Un arrêté préfectoral autorisant le piégeage des blaireaux, uniquement par des piégeurs agréés, a été pris par le Préfet. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter la Mairie.
--

Zoom :

Le renouveau de La Californie Périgourdine



Depuis 2 ans, le verger est repris en main par Côme Lapierre, chef de culture de 23 ans, avec son lot de projets.

Actuellement les 13 ha de pommiers produisent des pommes haut de gamme grâce à une conduite très raisonnée qui vise à obtenir de gros fruits avec un minimum de traitements.

La plantation va être étoffée de 7 ha supplémentaires avec une diversité de variétés déjà en pépinière.

La grande nouveauté réside dans la plantation récente de 3 ha de myrtille. Le projet est ambitieux par sa taille (sur 200 ha seulement en France) et par la conquête de nouveaux marchés notamment à l'exportation vers l'Europe du Nord. Pas moins de 50 ramasseurs seront nécessaires en septembre de chaque année pour la récolte quand les arbrisseaux seront adultes.

L'affichage de la vente sur place cet été a été encourageant avec 8 T de fruits qui sont parties par ce biais pendant la période de récolte.

La proximité de la N21, la possibilité de remettre sur pied la boutique pour en faire un magasin de producteurs sont autant de facteurs encourageants pour le développement de la vente directe.

Ainsi un verger de 10 variétés de pommiers sera destiné à la cueillette sur pied. La myrtille par son originalité, ses vertus nutritionnelles, son mode de production naturel sera un produit d'appel. Enfin le magasin pourra se diversifier avec d'autres produits locaux.

Les résultats satisfaisants de l'année écoulée avec des fruits de très bonne qualité et des prix soutenus malgré les cours difficiles permettent à Côme Lapierre et son équipe de salariés d'aborder l'avenir avec sérénité.

Revue de presse

Sud-Ouest 19 février 2015

Lundi, un hommage a été rendu aux sept pilotes anglais disparus lors du crash de leur avion, le 16 février 1944, au cours de leur opération de parachutage au lieu-dit Boirac, près de Grun-Bordas. En présence d'une délégation britannique, Fernand Sabouret, ancien maire et habitant de la commune et auteur d'un gros travail de mémoire, est longuement revenu sur l'historique de cette nuit tragique. Une gerbe a été déposée au monument aux morts de Grun-Bordas, en présence de Jean-Pierre Saint-Amand, vice-président du Conseil général et conseiller général du canton de Vergt, Gilles Motard, maire de Grun-Bordas, et Claude Lauterie, président de la section locale des anciens combattants. Un délégué britannique de la Royale Air Force a prononcé un discours. Tous les porte-drapeaux des communes du canton étaient présents. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur, offert par la municipalité.

B. V.



**Sud-Ouest
31 mars 2015**

**La salle des fêtes de
Grun-Bordas**

a accueilli plus d'une centaine de personnes, vendredi, pour assister à une pièce de théâtre écrite et jouée par une dizaine d'enfants, âgés de 8 à 15 ans. Elle était mise en scène par Justine Eeckman, de l'association Confit d'Art de Villamblard. Pendant une quarantaine de minutes, les jeunes comédiens ont enthousiasmé l'assistance. L'histoire qu'ils ont jouée est celle d'une petite bande de copains, frères et sœurs, qui se retrouvent dans une cabane construite par eux pour partager leurs incertitudes quant au monde dans lequel ils vivent, ainsi que leurs rêves, leurs idées, leurs illusions, leurs joies et leurs colères.

B. VASSEUR

Rappelons quelques règles pour bien vivre ensemble :



Travaux bruyants de bricolage et jardinage :

En cette période de travail extérieur, il semble utile de rappeler que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h 00

Si vous êtes confronté à ce problème, la première des choses à faire est d'en parler entre voisins.

Interdiction de brûlage des végétaux



La Dordogne est classée par le code forestier, comme l'ensemble de l'Aquitaine, département à **risque élevé d'incendie de forêt**.

Pour limiter les risques d'incendie, un arrêté préfectoral du 14 mars 2013 interdit d'allumer des feux ou de procéder au brûlage des résidus de récolte, chaume etc... durant les périodes ci-dessous :

Il est interdit d'allumer du feu à l'extérieur du 15 février au 15 mai inclus et du 15 juin au 15 octobre par arrêté préfectoral

En dehors de ces deux périodes, et selon l'endroit ou le type de brûlage une autorisation doit être demandée 3 jours avant la date prévue.

En savoir plus sur la gestion des déchets en agriculture sur nos pages "territoire et environnement".



Animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (abolements, déjections, sécurité).

Tout propriétaire de chiens de 1ère et de 2ème catégorie doit demander la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune de résidence

Ordures ménagères :

Les déchets doivent être triés et mis en sacs : jaunes pour ceux recyclables, gris pour les autres.



Les sacs jaunes sont gratuits et à votre disposition à la Mairie.

Les containers doivent être refermés.

Aucun encombrant ne doit être déposé à côté des containers. Ils doivent être apportés à la déchèterie de BREUILH (24380) qui est ouverte du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Numéros utiles :

<p>AMBULANCE / TAXI 05 53 08 57 64 WIEGANT Route de Salon 24380 Vergt</p>	<p>LA POSTE 05 53 03 83 50 5, Place Charles Mangold 24380 Vergt</p>	<p>OSTEOPATHE 06 71 22 95 26 Marjorie BESSE 4, Place Marty 24380 Vergt</p>
<p>DENTISTES 05 53 54 90 48 Philippe CARCENAC 10, Route de Bergerac 24380 Vergt</p>	<p>MEDECINS 05 53 54 90 09 Docteur TRICAUD 11bis Grand'Rue 24380 Vergt</p>	<p>PEDICURE / PODOLOGUE 05 53 54 96 22 Aure CEROU 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>
<p>05 53 54 96 22 Bernard FRANCOIS 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 66 96 Docteur PARROT-TRUCHASSOUT 1, Boulevard Aristide Briand 24380 Vergt</p>	<p>PHARMACIES 05 53 54 90 20 Bruno BENSUSSAN 10, Place Marty 24380 Vergt</p>
<p>EDF 08 10 33 36 24 Sécurité dépannage</p>	<p>Groupe Médical 05 53 54 96 22 Docteur Stéphane BUHAJ Docteur Frédéric LAMAZIERE Docteur Max RENAUDIE 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 98 95 Annie CHANRAUD-BOUYROU 16, Place de la Halle 24380 Vergt</p>
<p>GENDARMERIE 05 53 07 89 75 21, rue du Château Vieux 24380 Vergt</p>	<p>OFFICE NOTARIAL 05 53 54 90 19 Ph, BRUS, J-C LOPEZ et Ch. SARLAT-LABADIE 6, Avenue des Anciens Combattants 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 90 16 Mesdames LOPEZ-RICHARD 12, Route de Bergerac 24380 Vergt</p>
<p>INFIRMIERES 05 53 54 98 35 Groupe Médical 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>OPTICIEN 05 53 54 33 18 Lachal Grand'Rue 24380 Vergt</p>	<p>TAXI 05 53 54 74 00 Allo Taxi Vernois 8bis, Place Jean Jaurès 24380 Vergt</p>
<p>KINESITHERAPEUTES- MASSEURS 05 53 54 72 27 Véronique SUDRIE Chateau 24380 Vergt</p>	<p>ORTHOPHONISTE 05 53 08 61 57 Sylvie GEOFFROY 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>VETERINAIRE 05 53 54 90 14 Olivier PENNANT 5, Boulevard Fénélon 24380 Vergt</p>
<p>05 53 35 16 64 SCP VERNET Olivia et Roger VERNET 62, Grand'Rue 24380 Vergt</p>		



SAMU

15



POLICE

17



POMPIERS

18



TOUTES URGENCES

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

112



SMS OU FAX

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

114

A noter :

Si vous souhaitez obtenir les comptes-rendus des conseils municipaux, nous vous remercions de les demander, par téléphone au 05.53.54.78.25 (heures d'ouverture de la Mairie) ou par mail à l'adresse suivante communegrunbordas.info@orange.fr, en laissant vos coordonnées.

En nous laissant votre adresse électronique à l'adresse suivante communegrunbordas.info@orange.fr, nous pourrions vous transmettre des infos ponctuelles ou urgentes entre deux bulletins municipaux (coupures d'électricité programmées, cérémonies au Monument aux morts, etc...)

Vos remarques et suggestions :

Nous attendons vos remarques et suggestions concernant l'amélioration de ce bulletin mais également vos idées ou questions sur la vie dans notre commune.

Vous pouvez nous en faire part par courriel (communegrunbordas@wanadoo.fr) ou en complétant le talon ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous pouvez aussi le signer ou le laisser anonyme.

Nous comptons beaucoup sur votre participation.

D'avance merci.

.....
.....
.....
.....
.....
.....